



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION



L'Essentiel 2020

Santé et sécurité au travail

Chiffres clés 2020

Accidents du travail et de trajet



PRÈS DE
23 000

Établissements

Salariés
couverts

Une diminution importante du nombre d'accidents en lien avec la pandémie

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, qui a mis à l'arrêt un nombre important d'activités économiques à partir de mars 2020, **le nombre d'accidents du travail a diminué de 7,2 % par rapport à 2019**, avec **moins de 5 300 accidents**. Cette diminution correspond en particulier à la période de confinement de mars 2020.



↓ **5 237**
accidents du travail
en 2020 (contre
5 643 en 2019)

On note un recul du nombre d'accidents de travail en 2020 (-7,2 %) lié au recours au chômage partiel et au télétravail soit en moyenne 26,7 accidents de travail à la Réunion pour 1 000 salariés contre 27,9 en France entière.

En 2020, l'épidémie COVID, a eu pour conséquence un recours massif au chômage partiel, avec maintien de salaire pour les salariés ; les entreprises se faisaient rembourser le chômage partiel par ailleurs.

L'indice de fréquence des accidents du travail régresse de **2,5 points** en 2020. La manutention et les chutes restent à l'origine des principales causes d'accidents du travail.

Les accidents du travail dans les principaux secteurs d'activité

Manutention manuelle	30,8 %	- 196 cas
Chutes de plain-pied	13,1 %	+ 148 cas
Agressions (y compris par animaux)	6,7 %	- 10 cas
Chutes de hauteur	5,8 %	7 cas
Outils à main	5,3 %	+ 10 cas
Autres	3,9 %	+ 16 cas
Risque routier	2,3 %	+ 17 cas



↓ **610**
accidents de trajet
en 2020 (contre
735 en 2019)

Forte diminution du nombre d'accidents de trajet

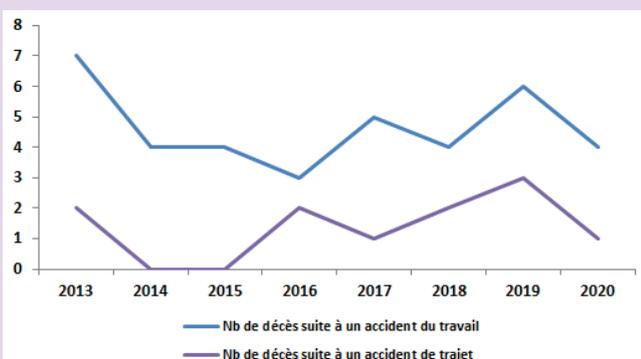
Les accidents de trajet ont diminué de **17,0 %** par rapport à 2019.

Près de **90 %** des accidents de trajet en 2020 sont causés par des accidents de véhicules. Toutefois ces accidents sont en baisse de **4,2 %** par rapport à 2019.

Zoom sur les accidents mortels

Une baisse du nombre d'accidents mortels

On dénombre 5 décès en 2020, dont 4 lors d'un accident de travail et 1 durant le trajet domicile-travail.



Les accidents mortels par secteur d'activité

ACCIDENT DE TRAVAIL

ACCIDENT DE TRAJET



BTP : 4 DÉCÈS



**INDUSTRIE DE LA
MÉTALLURGIE : 1 DÉCÈS**

Chiffres clés 2020

Maladies professionnelles

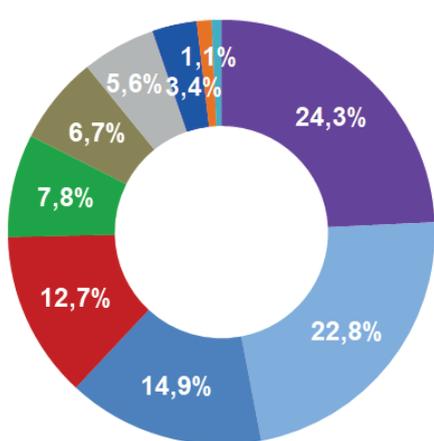


Maladies professionnelles

Une diminution du nombre de maladies professionnelles en lien avec la pandémie

Le nombre de maladies professionnelles est également **en régression de 13,0%** entre 2019 et 2020. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) restent la principale cause des maladies professionnelles (90,7 %). Les affections périarticulaires dues à certains gestes et postures de travail constituent près de 9/10^{ème} des causes des TMS. En 2020, 1 cas de cancer professionnel (hors amiante) constaté ; pas de décès lié à une maladie professionnelle.

Les maladies professionnelles par secteur d'activité

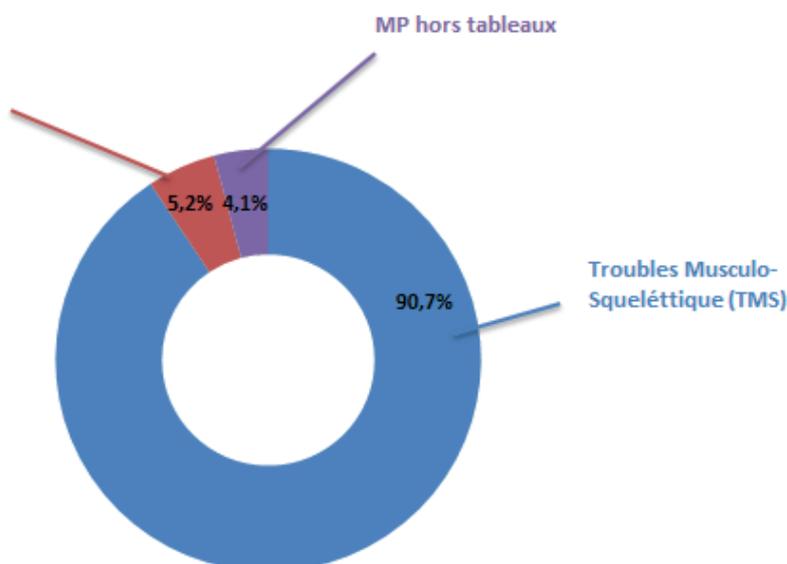


- D Alimentation et Agroalimentaire
- I Service 2: soins et travail temporaire
- H Services 1: banques, assurances, enseignement, sécurité sociale
- B Bâtiment et travaux publics
- G Commerces non alimentaires
- C Transports, eau-gaz, électricité, livre et communication
- Z Autres activités
- A Métallurgie
- F Bois, ameublement, papier carton, textile, cuirs et peaux, pierres et terres à feu
- E Chimie, caoutchouc, plasturgie

On note une prépondérance des maladies professionnelles dans les secteurs de l'Alimentation et l'Agroalimentaire ainsi que les Soins et le Travail temporaire.

Les maladies professionnelles en 2020

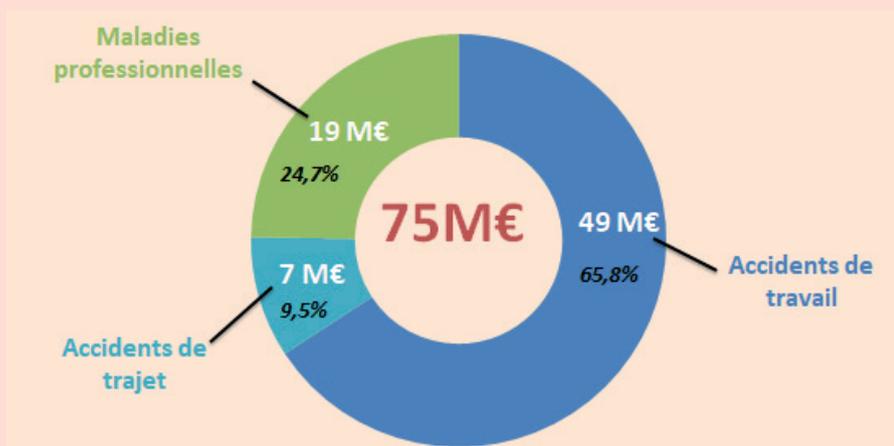
Cancers, des infections bactériennes, des affections professionnelles provoquées par divers produits et substances



Données financières

Des coûts en forte hausse en 2020

En 2020, le montant total des coûts régionaux des risques professionnels et de santé s'élève à **75M€ (+18,8 % depuis 2019)**.



Les coûts générés **par les accidents de travail** croissent de **17,8 %** en 2020, évolution en lien avec :

- des versements en capital et rente pour incapacité permanente et AT mortels (**+39,3 %**)
- des frais pharmaceutiques (**+33,0 %**)

A l'inverse, les coûts relatifs **aux accidents de trajet** diminuent de **2,5 %** ; recul dû à la baisse du nombre d'accidents de trajet en 2020 (**-17,0 %**).

Les coûts engendrés par les maladies professionnelles progressent de façon significative : **+33,2 %**. Cette progression est fortement impactée par l'évolution des coûts des TMS (**+25,4 %**).



485 959

de journées non travaillées



1 928*

Équivalents temps plein

*En 2020 : 252 jours travaillés soit
485 959 / 252 = 1 928 ETP (1 928 en 2019)

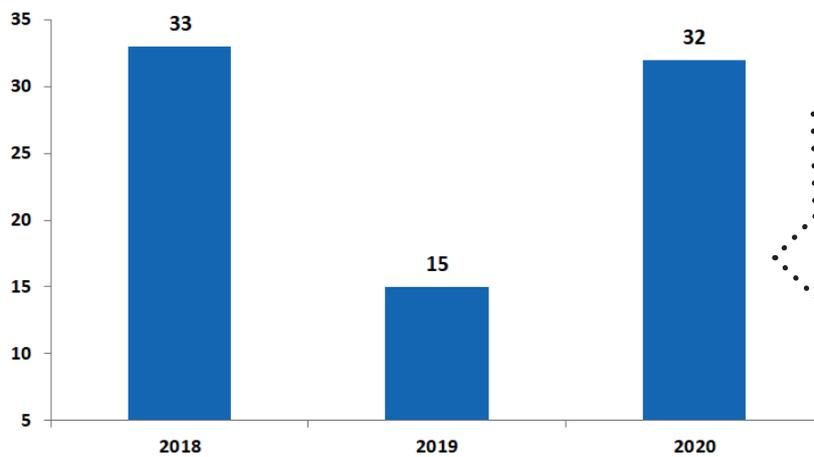


Coûts des AT/MP

Chiffres clés 2020

Les risques professionnels dans le Régime Agricole

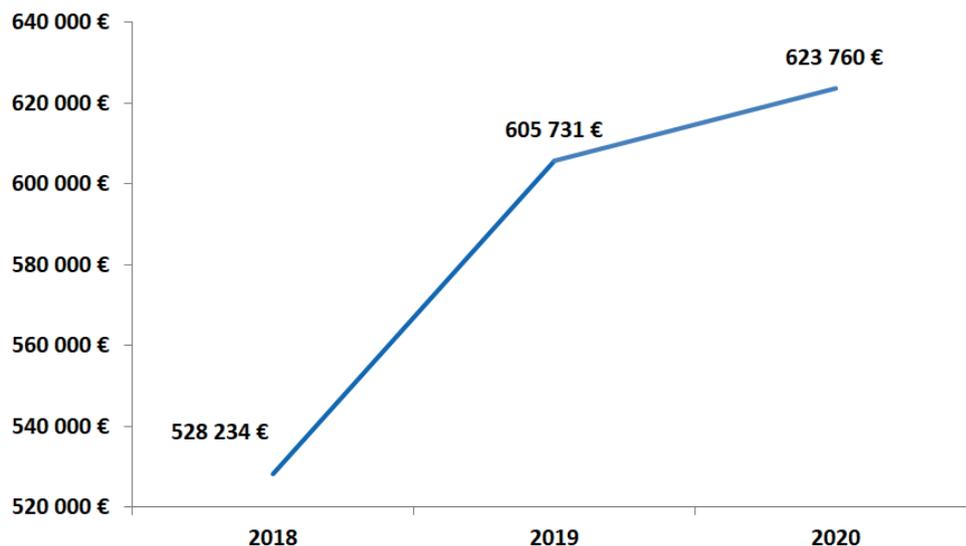
Nombre d'AT/MP avec ou sans arrêt de travail



Dont **31** accidents du travail et **1** maladie professionnelle

Un nombre d'AT/MP qui a plus que doublé et des coûts en hausse de 3 %.

Évolution des coûts régionaux des AT/MP



Qui sommes-nous ?

La CGSS Réunion

La CGSS de La Réunion, organisme de droit privé qui exerce une mission de service public, regroupe simultanément : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, la Protection Sociale Agricole, le Recouvrement, la Prévention des Risques Professionnels, l'Action Sanitaire et Sociale et la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants. Ses activités :

- Assurer l'ensemble des rôles des branches « Maladie », « Vieillesse et Veuvage », et « Recouvrement » de la Sécurité sociale.
- Conseiller, accompagner, recouvrer, payer avec justesse à la bonne personne.

Ses ambitions :

- Offrir une offre de service transversale en décloisonnant les services, pour simplifier les démarches de nos différents publics.
- Renforcer les partenariats pour faciliter l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Ses missions :

- Faciliter l'accès aux droits sociaux pour tous et par tous.
- Contribuer au maintien de la cohésion sociale sur le territoire, en luttant contre la précarité et les inégalités d'accès aux droits et contre la fraude et les abus.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est la branche de la Sécurité sociale en charge des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP). Elle a pour finalité de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les maladies et accidents liés au travail. Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

Retrouvez toute notre actualité
sur **LinkedIn**
sur **www.cgss.re**
et sur **YouTube** **CGSS Réunion**

